
Conditions d'utilisation du logo de CIRRNET pour les membres



Ayants droit

Les institutions CIRRNET et les membres du comité CIRRNET sont autorisés à utiliser le logo CIRRNET. Cette autorisation prend fin automatiquement en cas de résiliation à CIRRNET.

Utilisation du logo

Le logo ne peut pas être complété, déformé, reflété ou modifié dans son apparence. Il doit être utilisé de manière autonome et ne doit pas être combiné ou placé sur un fond qui le déforme ou le rend illisible.

Domaines d'application

L'octroi des droits concerne l'utilisation du logo sur des pages d'accueil, des documents commerciaux et d'autres médias imprimés tels que des flyers, des brochures d'information, des affiches ou lors de présentations. Est exclue de l'utilisation la publicité directe ou indirecte de produits. Les institutions CIRRNET peuvent faire directement référence à CIRRNET sur leur site internet et également utiliser un lien direct (<https://patientensicherheit.ch/fr/cirrnnet-3/>).

Justification de l'utilisation du logo

Pour justifier l'utilisation du logo, il est demandé d'envoyer une copie des exemplaires imprimés ou un lien vers les pages Internet concernées. La Fondation Sécurité des patients Suisse se réserve le droit de vérifier l'utilisation du logo. Les manquements dans l'utilisation du logo doivent être corrigés sur demande. La Fondation Sécurité des patients Suisse se réserve le droit de déposer plainte en cas de non-respect de l'utilisation du logo ou de tout autre non-respect du droit applicable.

Téléchargement

Le logo des membres peut être téléchargé exclusivement dans l'espace réservé aux membres ou être demandé directement à l'équipe de gestion du CIRRNET.

Le téléchargement et l'utilisation des fichiers image impliquent la prise de connaissance et l'acceptation des conditions d'utilisation susmentionnées.

Contact

cirrnnet@patientensicherheit.ch